



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 04041

Numéro SIREN : 070 803 903

Nom ou dénomination : 5 A SEC FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 19/08/2015 sous le numéro de dépôt 13068

- PV (20/7/15)
• Procès-verbal de la 1^{re} AS

n° de
dépôt
13068
n° de
gestion
2004 804041
n° de
série
187-22
n° de
série
Ques.

n° de
gestion

2004 804041

5àsec France

Société par Actions Simplifiée

au capital de 80.800 Euros

Siège Social : 6, Parc des Grillons

60, Route de Sartrouville

78230 Le Pecq

R.C.S Versailles 070 803 903

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 20 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze et le vingt Juillet.

Monsieur Nicolas BOUCAULT représentant de la société 5àsec Group, S.A.S. au capital de 6.245,97 € dont le siège est 94, Rue de la Victoire, 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 498 018 233, Présidente de la société 5àsec FRANCE.

A pris les décisions ci-après.

Le Président décide en application de l'article 15 des statuts de nommer :

Monsieur Marco-Antonio GARCIA BAILE, né le 15 Novembre 1965 à Madrid, demeurant San Romualdo 53-4 E, 28037 Madrid (Espagne),

et

Monsieur Philippe LABHARD, né le 1^{re} Juin 1962 à Chêne-Bougeries, demeurant Chemin des Curzilles 10, 1170 Aubonne (Suisse)

Chacun Directeur Général à compter de ce jour pour une durée illimitée.

Conformément à l'article 15 des statuts les Directeurs Généraux dispose du même pouvoir de représentation de la société à l'égard des tiers que celui attribué au Président.

Cependant les Directeurs Généraux ne pourront sans l'autorisation préalable du Président accomplir au nom et pour le compte de la société les actes et démarches suivantes :

- - Modifier les principes comptables applicables (autre qu'un changement qui serait imposé par la loi).
- Approuver ou modifier le budget annuel et le business plan.
- Procéder à l'acquisition ou la cession de tout actif (par acquisition d'actions ou d'actifs ou par tout autre moyen) pour un montant supérieur à 100 000 euros.
- Lancer ou arrêter une activité représentant un montant de chiffre d'affaires supérieur à 100 000 euros.
- souscrire à un emprunt ou donner des sûretés ou garanties, pour un montant supérieur à 50.000 euros.
- Effectuer toute dépense en investissement pour un montant supérieur à 50.000 euros par transaction (ou ensemble de transactions liées);
- Signer un contrat de master franchise ou contrat de franchise pour un montant supérieur à 100.000 euros.
- Procéder au recrutement de dirigeant.
- Procéder au recrutement, au licenciement ou à la modification de la rémunération de tout employé dont la rémunération annuelle brute excède 80.000 euros ;
- introduire toute action en justice ou conclure toute transaction dont le montant est supérieur à 50.000 euros.
- Prendre toute décision de mise en place de plan de stock option ou d'intéressement capitalistique des salariés de la Société;
- Ouvrir ou fermer un magasin.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités de publicité prévues par la loi.

Le Président
M. Nicolas BOUCAULT

